

Carte scolaire 2025 du premier degré : décryptage du contexte et des mesures arrêtées par l'administration.

Il nous semble important de faire quelques rappels de contexte avant d'aborder les mesures décidées par l'administration :

Éléments démographiques :

Bilan de rentrée 2024 et prévisions 2025 pour le premier degré				
Départements	Effectifs Rentrée 24	Variation 23/24	Prévisions Rentrée 25	Variation (prévision) 24/25
Lot	10 630	- 151	10 412	- 218
Total académie	229 869	- 2 812	226 436	- 3 433

	Evolution 2004/2024				
	Constat Eff.	Dotation réelle	Nb élèves constaté		
rentrée 2004	163	0	13 261		
rentrée 2005	80	-3	13 341		
rentrée 2006	193	0	13 534		
rentrée 2007	20	-2	13 554		
rentrée 2008	-39	-2	13 515		
rentrée 2009	-17	-10	13 498		
rentrée 2010	-93	0	13 405		
rentrée 2011	-501	-18	12 904		
rentrée 2012	-291	-5	12 613	Evolution 2014/2024	
rentrée 2013	-139	-3	12 474	Variation Ef	Evol Postes
rentrée 2014	-204	-4	12 270	-204	-4
rentrée 2015	-69	-7	12 201	-69	-7
rentrée 2016	-126	-6	12 075	-126	-6
rentrée 2017	-302	0	11 773	-302	0
rentrée 2018	-199	-12	11 574	-199	-12
rentrée 2019	-254	-5	11 320	-254	-5
rentrée 2020	-111	0	11 209	-111	0
rentrée 2021	-119	0	11 090	-119	0
rentrée 2022	-73	1	11 017	-73	1
rentrée 2023	-186	0	10 831	-186	0
rentrée 2024	-151	0	10 680	-151	0
	-2418	-76		-1794	-34



Source :

documents des CTSD et CSASD

NB : Pour rappel les années 2015,2016 et 2027 correspondent aux années couvertes par le protocole ruralité signé entre les élus du Lot et l'Etat (Education Nationale) permettant de réduire les pertes de postes en contrepartie d'engagements à faire évoluer les structures.

Pour compléter ces éléments, rappelons que le projet de budget ‘ Barnier ’ prévoyait moins 4 000 postes d'enseignants du premier degré (cela se serait traduit par une dotation de moins 200 postes au niveau académique (cf propos du recteur en CSAA de janvier) et de moins 20 postes pour le Lot.

La deuxième proposition de budget qui avait été envisagée avant les congés de Noël était une suppression de 2 000 postes; cela se serait traduit par une dotation académique de moins 120 postes et de moins 12 postes pour le Lot



46 - LOT

Carte scolaire premier degré 2025 : les choix de l'administration

La synthèse des choix de l'administration font état d'un équivalent de 9,5 fermetures pour 9.5 ouvertures (cf tableau)

se-unsas.org

Créations			Suppressions		
Classes	Limogne en Quercy	1	Classes	RPI vallée du Célé	1
	Montcuq en Quercy	1		Le Montat	1
	RPI ST Pierre Lafeuille	1		Sauzet	1
	Gigouzac				
Remplaçants	4		RPI Cazals / Montcléra	1	
			Bagnac maternelle	1	
			Vayrac maternelle	1	
			RASED	St Céré	1
Dotation	2		Gourdon	1	
			Autres	Poste FLE Gourdon	1
Autres	IME Boissor	0.5		Le Montat décharge direction	0.25
			Puy l'Evêque Décharge EFIV	0.25	
TOTAL		9.5	TOTAL		9.5

Les arguments de l'administration pour justifier ses choix reposent sur une feuille de route dont les principes sont :

- **Rompre l'isolement des écoles** pour engager une dynamique collaborative
- **Accompagner les écoles et les municipalités** qui ont fait des efforts et donnent des conditions favorables à la réussite de tous les élèves (projets collectifs, pratiques collaboratives, investissements, regroupements, travaux)
- **Accompagner les écoles primaires qui scolarisent entre 70 et 75 élèves** sur 3 classes pour éviter les triples voir quadruples niveaux :
- **Privilégier l'entrée en maternelle** (petite section et moyenne section) en lien avec le plan maternel.

Commentaires et avis de l'Unsa Education sur ces priorités (interventions faites lors des groupes de travail, en instances)

Pour L'Unsa Education LA priorité essentielle est le **besoin de remplaçants**. La situation du Lot (situation générale au niveau national) est en tension depuis la rentrée de façon plus ou moins aiguë selon les circonscriptions.

Si l'administration avait été responsable, elle aurait profité du gel de la dotation depuis 5 ans pour dégager des moyens et créer des postes de remplaçants.

C'est ce qu'ont fait les DASEN des départements comparables au Lot comme le Gers et l'Ariège.

Mais dans le Lot le statu quo a été préféré à la responsabilité. Par conséquent, aucun poste de remplaçant n'a été créé et la situation s'aggrave chaque année.

L'Unsa Education regrette que **l'école inclusive** ne figure pas dans la feuille de route départementale. En effet, c'est aussi un sujet important dans le quotidien des classes et des enseignants. S'il n'y a certainement pas une seule et unique réponse à ce sujet, la décision de fermer 2 postes de RASED n'est pas en adéquation avec les besoins du terrain. Ce n'est pas en substituant RASED par "Pôle ressource de circonscription" que la décision est plus juste ni justifiée.

L'Unsa Education ne partage pas l'analyse qui consiste à dire que *le modèle actuel du département date de 2014 et que depuis le nombre d'élèves ayant fortement diminué (cf tableau ci-dessus) il est normal de réduire le nombre de personnels des RASED (la base avancée par l'administration est d'un personnel de pôle ressource pour 700 élèves).*

Ce postula ne prend en compte ni la caractéristique rurale du département (maillage éparpillé des écoles), ni l'évolution du profil des élèves (école inclusive avec ou sans accompagnants) et des familles dont le rapport à l'école est bien différent depuis quelques années. Les personnels des pôles ressources ont une mission d'aide auprès des élèves mais aussi auprès des enseignants à qui ils apportent leur expertise après observation par exemple d'un groupe classe, d'un élève... Ces personnels font partie des leviers qui permettent de rompre l'isolement géographique et professionnel dans certains cas.

L'administration fait des écoles à 3 classes avec un effectif entre 70 et 75 élèves une de ses priorités.

Elle précise que cette attention repose sur la volonté de limiter les classes à triple niveaux.

Pour l'Unsa Education, cette attention est légitime mais elle se heurte à la réalité. En effet, de nombreuses écoles à 3 classes sont en deçà de 70 élèves et fonctionnent pourtant avec une ou plusieurs classes à triple niveau. Les effets de seuil sont redoutables.

Lors des deux groupes de travail préalables aux instances, l'Unsa Education avait demandé une attention particulière aux écoles à 4 classes qui seraient concernées par une fermeture de classe. En effet, le seuil de 4 classes correspond à celui à partir duquel une école bénéficie d'une décharge de direction statutaire (donc pas soumise à la disponibilité d'un remplaçant pour avoir réellement cette décharge). Pourtant 2 écoles à 4 classes perdront une classe à la rentrée 2025 et par conséquent la décharge de direction statutaire.

A noter que la DASEN a pris la décision de maintenir pour un an la décharge de direction pour l'école de Sauzet suite à sa rencontre avec l'équipe enseignante.

Si cette décision est généreuse, l'Unsa Education ne peut la soutenir car elle crée une inéquité avec les autres écoles à 3 classes du département.

Enfin, la priorité à l'entrée en maternelle ne se concrétise pas dans les décisions de l'administration puisqu'elle supprime 2 postes en maternelle (Vayrac et Bagnac). Là aussi il y a les intensions et la réalité.

Autres mesures :

Transferts (régularisations)

Transfert Monfaucon – Cœur de Causse : le transfert est effectif depuis la rentrée 2024.

Transfert du poste de Cours à Lamagdelaine : le transfert est effectif depuis trois ans.

Autre transfert

Transfert de l'ULIS de Figeac Bert – vers Figeac L Barrié :

L'Unsa Education regrette que les équipes n'aient pas été concertées sur ce choix.

La municipalité s'était engagée sur un autre projet qui a été abandonné sans en avoir référé aux enseignants.

Défléchage de poste

L'administration propose de déflécher un des postes occitan de l'école primaire d'Assier.

Au-delà de l'aspect RH de cette décision abordée en groupe de travail et en CSASD, l'Unsa Education a relayé la préoccupation de l'équipe actuelle sur la difficulté de fonctionnement de cette structure bilingue occitan du fait d'un effectif global de plus en plus réduit .

Fusion d'écoles :

Lalbenque : regroupement de l'école maternelle à 4 classes et de l'école élémentaire à 7 classes.

Le poste de direction à 11 classes sera un poste à profil.

Castelnau Montratier : regroupement de l'école maternelle à 2 classes et de l'école élémentaire à 4 classes.

Carte scolaire 2025 du premier degré : avis de l'Unsa Education

Comme nous avons eu l'occasion de l'exprimer en instance, l'Unsa Education reconnaît à la carte scolaire 2025 départementale une dose d'ambition et de responsabilité mais nous dénonçons l'absence d'équité de traitement. De même si nous avons apprécié la remise en place de groupes de travail préalables aux instances, nous regrettons plusieurs éléments :

- **l'absence des IEN aux GT et au CSASD.** Pour l'Unsa Education les IEN sont forces d'expertise et de connaissance des problématiques des écoles du Lot et auraient du être présents pour échanger avec les représentants des personnels sur les différentes situations mises au débat.

Cette absence est une conséquence de la Loi de Transformation de la Fonction Publique, dénoncée et combattue fermement par l'Unsa .

- **le fait que toutes les situations mises en alerte** (ayant reçu un courrier début novembre) n'ont pas été mises en débat au moins sur les deux groupes de travail.

En effet, la façon dont la concertation a été organisée s'apparente plus à des temps d'information. Pour preuve, dès lors que des situations ont été évoquées précisément tout était "bouclé".

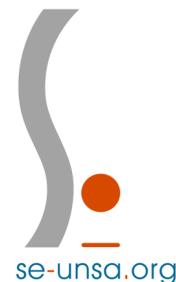
Même si la DASEN s'en défend, nous savons que sans notre intervention en CSA Académique demandant au recteur de préciser que les priorités étant le remplacement il ne devait pas y avoir de créations de postes en dehors de la classe (conseiller pédagogique, chargé de mission...), seul ce recul a permis la création de 4 moyens de remplacement contre 2 initialement prévus..

Quant au recul sur une proposition concernant un RPI, l'administration n'a pas donné de raison particulière hormis que les communes de ce RPI avaient 3 ans pour faire évoluer leurs structures.

De part notre expérience et notre connaissance du département et des élus, nous faisons l'hypothèse qu'une fois encore ce RPI a bénéficié d'un soutien politique fort au point de faire reculer l'administration sans pour cela que ce recul soit juste ou équitable.

Au final le moratoire sur cette situation dure depuis... 2011, année de la première vraie alerte.

se-uns.org



- **Communication** : le sentiment de n'avoir pas participé à de vrais temps de concertation a été renforcé par la publication du communiqué de presse de la DASEN le jeudi 13 février à ... 15h alors que le CDEN s'est réuni à 17h30! Nous ne manquerons pas de dénoncer cela directement à l'administration. Même si nous savons que les instances ne sont que consultatives et que la décision appartient à l'administration, cette pratique est particulièrement méprisante pour les représentants des personnels que nous sommes.

En conclusion, il y a encore des marges d'amélioration du travail sur la carte scolaire.

La DASEN souhaite travailler sur un plan pluriannuel : intention louable que partage l'Unsa Education. Pour autant nous rappelons que les seules années où cela a été possible il y avait une loi de programmation concernant le budget de l'Education Nationale permettant d'avoir une visibilité pluriannuelle des moyens disponibles. Sans cela, ce souhait risque encore de rester à l'état de vœu...

Enfin l'Unsa Education regrette le peu de responsabilité des élus.

En effet, la presse s'est fait le relai du rejet de cette carte scolaire par un député du Lot et par l'AMF46 (Association des maires de France).

Tous mettent en avant la *brutalité et la précipitation des décisions*. Les comptes rendus des instances des années passées démontrent le contraire: des alertes et des courriers adressés à la grande majorité des situations depuis ...plus de 10 ans. Alors le député propose à nouveau de réunir des Etats Généraux de l'Ecole dans le Lot. Cette initiative a déjà eu lieu en 2018. elle a abouti à un rapport'' 30 solutions pour l'avenir de l'école'' : et après?... Il n'a servi à rien!

L'AMF 46 elle 'ne nie pas le travail qu'il reste à accomplir'' et après ?

Compte tenu du contexte démographique, économique et politique national, l'Unsa Education craint que les années à venir ne soient pas favorables aux évolutions nécessaires qui risquent d'être renvoyées, encore, à plus tard.

En effet, le calendrier politique des prochaines années (2026= élections municipales, 2027= élections présidentielles, 2028= élections départementales) ne facilitera pas la concertation et donc la prise de décisions qui resteront subies par la majorité des membres de la communauté éducative.

se-unsas.org

se-unsas.org

se-unsas.org